



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 FÉVRIER 2019, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller

EST ABSENTS : MM. Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général et
secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et secrétaire-
trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2019-02-016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

11.1 Demande de modification cadastrale – Lots 4 562 634 et 4 562 636 –
Autorisation de signature

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 Rapport des dépenses – du 10 au 30 janvier 2019

4.2 MRC de Joliette – Entente concernant l'application du règlement de la
MRC de Joliette n°444-2018 régissant l'écoulement des eaux des cours
d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette

4.3 Gestion des documents – Liste des documents à détruire

4.4 Demande de subvention – Fonds chantiers Canada-Québec, volet fonds
pour les petites collectivités (FPC) bâtiment sanitaire et réfection des
infrastructures au parc Saint-Jean-Bosco, secteur Maria-Goretti

4.5 Administration du régime de retraite de la Municipalité – Octroi de
contrat

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1 Service de la prévention des incendies – Achat d'un véhicule – Octroi du
contrat

5.2 Vente d'un véhicule municipal - Autorisation

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Règlement d'emprunt 2121-2018 – Dépassement d'honoraires
professionnels pour les travaux de reconstruction des infrastructures
d'une partie de la rue Louis-Bazinet – Approbation

- 6.2 Déchiquetage et ramassage de branches – Abattage, émondage et essouchement d'arbres pour l'année 2019 – Octroi du contrat
 - 6.3 Règlement 2127-2018 – Services professionnels en architecture pour la réalisation des plans et devis du bâtiment de service au parc Casavant-Desrochers – Octroi du contrat
 - 6.4 Achat de bornes de recharge électrique – Octroi du contrat
 - 6.5 Auscultation de la chaussée à l'aide d'un véhicule multifonction – Octroi du mandat
 - 7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Règlement 2132-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir la hauteur maximale permise dans la zone C81 – Adoption
 - 7.2 Règlement 2134-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C48 – Dépôt et avis de motion
 - 7.3 Projet de règlement 2134-1-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C48 – Adoption
 - 8.0 SERVICE DES LOISIRS**
 - 8.1 Centre Aquatique – Offre de services – Surveillance des plages Bosco et Maria-Goretti – Saison estivale 2019
 - 9.0 REQUÊTE**
 - 9.1 Joie de l'Aquarelle – Demande de prêt de salle
 - 9.2 Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif du Grand Joliette – Plan de partenariat et de visibilité 2019 – Participation municipale
 - 10.0 INFORMATION**
 - 10.1 Procès-verbaux du Comité de démolition – 21 janvier et 28 janvier 2019 – Dépôt
 - 10.2 Rapport des permis de construction – Janvier 2019
 - 11.0 AUTRES SUJETS**
 - 11.1 Demande de modification cadastrale – Lots 4 562 634 et 4 562 636 – Autorisation de signature
 - 12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**
 - 13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2019-02-017

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0 **SERVICES ADMINISTRATIFS**

4.1

2019-02-018

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 10 JANVIER AU 30 JANVIER 2019

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 45541 à 45739 :	1 009 917,74 \$
• les paiements électroniques :	0,00 \$
• les chèques annulés :	0,00 \$
Total :	1 009 917,74 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2019-02-019

MRC DE JOLIETTE – ENTENTE CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE JOLIETTE N°444-2018 RÉGISSANT L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SOUS JURIDICTION DE LA MRC DE JOLIETTE

ATTENDU que la MRC s'est vu confier la compétence à l'égard des cours d'eau de son territoire en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU l'article 108 de cette loi qui prévoit que toute MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, lui confier l'application du règlement, le recouvrement de créances et la gestion des travaux;

ATTENDU le règlement de la MRC de Joliette n°444-2018 régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette en vigueur depuis le 15 août 2018;

ATTENDU le désir de la MRC de confier l'application dudit règlement aux municipalités et villes à l'égard d'un cours d'eau situé sur leur territoire;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de la MRC de Joliette, reçue le 17 janvier 2019;

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Crépeau, ainsi que le maire, M. Robert Bibeau, à signer l'entente sur l'application du *Règlement n°444-2018, régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette* et ce, au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2019-02-020

GESTION DES DOCUMENTS – LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE

ATTENDU la liste des dossiers à détruire présentée par le technicien en documentation, selon le calendrier de conservation, en date du 15 janvier 2019;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :

AUTORISER le greffier et secrétaire-trésorier adjoint à procéder, selon les exigences du calendrier de conservation, à la destruction des dossiers figurant sur la liste du 15 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2019-02-021

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS POUR LES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) BÂTIMENT SANITAIRE ET RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES AU PARC SAINT-JEAN-BOSCO, SECTEUR MARIA-GORETTI

ATTENDU la présentation du projet de bâtiment sanitaire et réfection des infrastructures au parc Saint-Jean-Bosco, secteur Maria-Goretti, au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités (FPC);

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :

CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

DÉSIGNER M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, notamment le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2019-02-022

ADMINISTRATION DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA MUNICIPALITÉ– OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le 14 janvier 2019, la Municipalité octroyait un mandat afin de procéder à un appel d'offres pour l'administration du régime de retraite des cadres et des employés de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée (résolution 2019-01-008);

ATTENDU que le comité formé d'employés de la Municipalité et la firme GFMD Expert conseil recommandent le transfert du régime actuel vers un régime de REER collectif;

ATTENDU que suivant le processus d'appel d'offres, la firme GFMD recommande de retenir l'offre de Desjardins Assurances;

CONSIDÉRANT que le remplacement du régime actuel par celui proposé n'entraîne aucun coût supplémentaire par la Municipalité et permet aux cotisants de réaliser d'importantes économies;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :

AUTORISER la mise en place d'un REER collectif et le transfert des cotisations vers ce dernier;

OCTROYER le contrat pour l'administration du REER collectif des employés de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à Desjardins Assurances, selon les modalités soumises dans ses documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1

2019-02-023

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – ACHAT D'UN VÉHICULE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport SI-19-01, préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, et daté du 17 janvier 2019;

ATTENDU qu'il est nécessaire de remplacer le véhicule Dodge Grand Caravan 2010 qui a atteint sa durée de vie utile;

ATTENDU la demande de prix faite pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport GMC Terrain répondant aux besoins du Service;

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- A. Chalut Auto Itée 37 457,71 \$, taxes incluses
- Bourgeois Chevrolet Buick GMC 37 564,63 \$, taxes incluses
- 440 Laval Chevrolet 37 930,25 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que la proposition présentée par A. Chalut Auto Itée est plus avantageuse et est conforme;

CONSIDÉRANT que cette dépense a été prévue au budget et qu'il existe des crédits disponibles dans les surplus accumulés;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

RETENIR la proposition présentée par A. Chalut Auto Itée d'une somme de 37 457,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport GMC Terrain;

AUTORISER le directeur du Service de la prévention des incendies, M. Jacques Fortin, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution;

FINANCER la dépense par les surplus accumulés non affectés du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2

2019-02-024

VENTE D'UN VÉHICULE MUNICIPAL – AUTORISATION

ATTENDU le rapport SI-19-02, préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, et daté du 24 janvier 2019;

ATTENDU que la résolution 2018-11-413 autorisait les démarches du processus de vente du camion-citerne Ford 1980, n° de série F90PVJJ6118;

ATTENDU que le Service de la prévention des incendies a utilisé un appel d'offres public du Québec;

CONSIDÉRANT les offres reçues, à savoir :

- Ville de Cap-Chat 3 639,33 \$
- Claude Bazinet..... 1 800,00 \$
- Camions Lussier-Lussicam inc. 1 659,00 \$
- Éric Rousseau..... 1 199,99 \$
- Kesy inc..... 1 050,00 \$
- Marc Proulx 1 005,00 \$
- Simon Mondor 1 002,78 \$
- Guillaume Lavoie..... 906,00 \$
- Services Entretien Quatre Saisons 657,00 \$
- Transport Yves St-Pierre..... 620,00 \$
- Les Pneus Yves Thériaux inc. 610,00 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Chat a soumis le meilleur prix;

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :

VENDRE le camion-citerne Ford 1980, n° de série F90PVJJ6118 à la Ville de Cap-Chat, pour un montant de 3 639,33 \$;

AUTORISER le directeur du Service de la prévention des incendies, M. Jacques Fortin, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2019-02-025

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2121-2018 – DÉPASSEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE LOUIS-BAZINET – APPROBATION

ATTENDU le rapport ST-19-01, préparé par le directeur des Services techniques, en date du 7 janvier 2019;

ATTENDU les conditions hivernales très précoces qui ont retardé la fin des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue Louis-Bazinet;

CONSIDÉRANT qu'à cause de ces conditions climatiques difficiles, l'avancement des travaux a été moins rapide que prévu et a nécessité plus de surveillance sur le chantier (réunions et surveillance de terrain) de la part de la firme d'ingénierie Le Groupe Forces;

CONSIDÉRANT que le contrat initial de la firme Le Groupe Forces s'élève à 46 176,84 \$ taxes incluses, que la dernière facture indique un sous-total de 50 808,89 \$ taxes incluses en frais d'honoraires, qu'il reste environ 10 jours de surveillance à effectuer et au moins une réunion de chantier;

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :

AUTORISER un montant total d'honoraires supplémentaires de 12 000 \$ maximum à la firme d'ingénierie Le Groupe Forces afin de couvrir les frais professionnels additionnels pour la fin des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue Louis-Bazinet.

FINANCER la présente dépense par le règlement d'emprunt 2121-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2019-02-026

DÉCHIQUETAGE ET RAMASSAGE DE BRANCHES – ABATTAGE, ÉMONDAGE ET ESSOUCHEMENT D'ARBRES POUR L'ANNÉE 2019 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport ST-19-02, préparé par le directeur des Services techniques, en date du 14 janvier 2019;

ATTENDU les demandes de prix faites auprès de deux entrepreneurs pour le déchiquetage et le ramassage de branches, l'abattage, l'émondage et l'essouchement d'arbres pour l'année 2019, à savoir :

- Élagage D. Zab 59 039,66 \$, taxes incluses
- BP Émondage et Taillage de Haies inc. 61 482,88 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme et que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

ACCORDER le contrat pour le déchiquetage et le ramassage de branches, l'abattage, l'émondage et l'essouchement d'arbres pour l'année 2019 à Élagage D. Zab, pour un montant de 59 039,66 \$, taxes incluses, aux taux horaires suivants :

Type de travail	Taux horaire (taxes en sus)
Déchiquetage et ramassage de branches	105 \$
Abattage et émondage	110 \$
Essouchement	90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2019-02-027

RÈGLEMENT 2127-2018 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC CASAVANT-DESROCHERS – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport ST-19-03, préparé par le directeur des Services techniques, et daté du 31 janvier 2019;

ATTENDU les demandes de prix faites auprès de deux firmes d'architecture pour la réalisation des plans et devis du bâtiment de service au parc Casavant-Desrochers, à savoir :

- Massicotte Maloney Architectes 37 901,51 \$, taxes incluses
- Michel Tellier Architecte 29 893,50 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement d'emprunt 2127-2018;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

ACCORDER le contrat pour la réalisation des plans et devis du bâtiment de service au parc Casavant-Desrochers à Michel Tellier Architecte, pour un montant de 29 893,50 \$, taxes incluses;

FINANCER la présente dépense par le règlement d'emprunt 2127-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2019-02-028

ACHAT DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport ST-19-04, préparé par le directeur des Services techniques, et daté du 24 janvier 2019;

ATTENDU que l'entente signée par Hydro-Québec et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée en 2018, pour faire partie du Circuit électrique et procéder à l'implantation de bornes de recharge électriques sur notre territoire, est toujours valide;

ATTENDU le prix fourni par l'entreprise AddÉnergie Technologies inc., fournisseur exclusif des bornes de recharge pour les membres du Circuit électrique, au montant de 36 306,81 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'achat et l'installation de six bornes sur huit pourront bénéficier du programme d'aide financière « Branché au travail » jusqu'à 50 % des coûts pour un maximum de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

ACCORDER le contrat pour la fourniture de huit bornes de recharge électrique pour le parc du Bois-Brûlé, le garage municipal, la caserne et l'hôtel de ville à l'entreprise AddÉnergie Technologies inc., au montant de 36 306,81 \$, taxes incluses;

FINANCER cette présente dépense par le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5
2019-02-029

AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE À L'AIDE D'UN VÉHICULE MULTIFONCTION – OCTROI DU MANDAT

ATTENDU le rapport ST-19-05, préparé par le directeur des Services techniques, et daté du 24 janvier 2019;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de déterminer les besoins, les priorités et le budget nécessaire pour planifier le prochain programme de réfection de chaussée en faisant l'auscultation des chaussées à l'aide d'un camion spécialisé;

ATTENDU que seulement deux firmes spécialisées peuvent exécuter ce genre de mandat au Québec;

ATTENDU les offres de services reçues pour l'auscultation de la chaussée, à savoir :

- Englobe 218,77 \$ / km, taxes incluses
- SNC Lavalin 236,21 \$ / km, taxes incluses

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière du réseau routier;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

OCTROYER le mandat à Englobe pour un montant de 11 813,68 \$, taxes incluses, pour l'auscultation de 54 km de chaussée;

FINANCER la présente dépense par la réserve financière du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2019-02-030

**RÈGLEMENT 2132-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989
AFIN DE REVOIR LA HAUTEUR MAXIMALE PERMISE DANS LA ZONE C81 –
ADOPTION**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M^{me} Louise Savignac, lors de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2018, et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

Sur la proposition de Louise Savignac

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

ADOPTER le règlement 2132-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir la hauteur maximale permise dans la zone C81.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT 2134-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989
AFIN DE PERMETTRE L'HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE C48 –
DÉPÔT ET AVIS DE MOTION**

Moi, Louise Savignac, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C48;

Soyez avisés que le projet de règlement 2134-1-2019 est déposé et disponible pour consultation. Aucun coût n'est associé à ce projet de règlement.

7.3

2019-02-031

**PROJET DE RÈGLEMENT 2134-1-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE L'HABITATION MULTIFAMILIALE DANS
LA ZONE C48 – ADOPTION**

ATTENDU les recommandations 1 CCU 19 et 3 CCU 19 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 28 janvier 2019;

Sur la proposition de Louise Savignac

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

ADOPTER le projet de règlement 2134-1-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C48;

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 **SERVICE DES LOISIRS**

8.1
2019-02-032

**CENTRE AQUATIQUE – OFFRE DE SERVICES – SURVEILLANCE DES PLAGES
BOSCO ET MARIA-GORETTI – SAISON ESTIVALE 2019**

ATTENDU le rapport SL-19-01, préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, et daté du 31 janvier 2019;

ATTENDU l'offre du Centre Aquatique en date du 27 janvier 2019, relativement à la surveillance des plages Bosco et Maria-Goretti pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT que le Centre Aquatique assure ce service auprès de la Municipalité depuis plusieurs années de façon satisfaisante;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

OCTROYER le contrat pour la surveillance des plages au Centre Aquatique (9062-5575 Québec inc.), à savoir :

- Plage Bosco 13 166,53 \$, taxes incluses
- Plage Maria-Goretti 13 166,53 \$, taxes incluses

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

9.0 **REQUÊTES**

9.1
2019-02-033

JOIE DE L'AQUARELLE – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE

ATTENDU la demande de l'organisme « Joie de l'Aquarelle », datée du 7 janvier 2019, concernant le prêt d'une salle au centre communautaire Alain-Pagé, pour y tenir des ateliers d'aquarelle à l'automne 2019;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault

Appuyée par Louise Savignac

Il est résolu de :

PERMETTRE à l'organisme « Joie de l'Aquarelle » d'utiliser les locaux du centre communautaire Alain-Pagé selon la politique en vigueur, notamment :

- 1) selon la disponibilité d'un local et après entente avec le coordonnateur du Service des loisirs;
- 2) en assumant les coûts d'un surveillant les jours où le centre communautaire Alain-Pagé est normalement fermé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

9.2
2019-02-034

**COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DU GRAND JOLIETTE –
PLAN DE PARTENARIAT ET DE VISIBILITÉ 2019 – PARTICIPATION MUNICIPALE**

ATTENDU la demande de M^{me} Élise Rainville de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif du Grand Joliette, datée du 10 janvier 2019, concernant une demande de partenariat financier pour l'année 2019;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager leurs buts poursuivis;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Louise Savignac

Il est résolu de :

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif du Grand Joliette la somme de 500 \$, dans le cadre du plan de partenariat et de visibilité 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATION

10.1

Procès-verbaux du Comité de démolition – 21 janvier et 28 janvier 2019 – Dépôt

10.2

Rapport des permis de construction – Janvier 2019

11.0

AUTRES SUJETS

11.1

2019-02-035

**DEMANDE DE MODIFICATION CADASTRALE – LOTS 4 562 634 ET 4 562 636 –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU le rapport de modification cadastrale, préparé par M. Jérôme Harnois de Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs-géomètres, concernant la correction des lots 4 562 634 et 4 562 636 en ce qui a trait à leurs dimensions et à leur superficie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est propriétaire de l'un des deux lots mentionnés;

Sur la proposition de Louise Savignac

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Crépeau, à signer toute documentation concernant la modification cadastrale des lots 4 562 634 et 4 562 636 au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 25 février 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 29.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau

Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau

Greffier et secrétaire-trésorier adjoint